



Avis public Dépôt du rôle triennal, 3^{ième} année

AVIS PUBLIC EST DONNÉ par la soussignée,

QUE le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la troisième année du rôle triennal d'évaluation de la municipalité de Sainte-Flavie pour les années 2022, 2023 et 2024 a été déposé au bureau de la soussignée au 775, route Flavie-Drapeau à Sainte-Flavie, le 8 septembre 2023;

QUE toute personne peut en prendre connaissance, au bureau municipal, pendant les heures d'affaires régulières;

Conformément aux dispositions de la l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale. Avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet, peut déposer à l'égard de ce rôle pour le troisième exercice, une demande de révision prévue à la section1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu des articles 174 et 174.2 de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

Être déposée au cours de l'exercice pendant lequel survient l'évènement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi;

Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyé par courrier recommandé

MRC de La Mitis
1534 boulevard Jacques-Cartier
Mont-Joli (Québec) G5H 2V8

Être présenté sur la formulaire prescrit à cette fin et disponibles au bureau de la MRC de La Mitis;

Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement no. 309-2017 de la MRC de La Mitis et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Sainte-Flavie ce 19^e jour de septembre 2023.

Julie Dubé, Directrice générale/greffière